



Communiqué de presse
Le 14 octobre 2021

Semaine de l'intégration des réfugiés et primo-arrivants : Plus de 5 millions d'euros investis tous les ans dans le cadre du programme HOPE par la branche du travail temporaire

Dans le cadre de la semaine de l'intégration des réfugiés et primo-arrivants, la branche du travail temporaire réaffirme son engagement en faveur de l'intégration des réfugiés par l'emploi et la formation professionnelle.

Elle rappelle sa mobilisation pleine et entière, matérialisée par un investissement annuel de plus de 5 millions d'euros pour financer des contrats de formation CDPI¹ destinés aux bénéficiaires du programme HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi). Ainsi, en cumul depuis les premières expérimentations en 2016, la branche a contribué à la sécurisation des parcours de 1838 réfugiés du dispositif HOPE. Depuis 3 ans, sur 1500 parcours HOPE annuels, la branche du travail temporaire contribue à près d'un tiers d'entre eux sur le volet formation et accès à l'emploi.

Le programme HOPE vise à faciliter l'intégration et la qualification professionnelle des réfugiés. Depuis sa création par la branche du travail temporaire en 2016, ce dispositif a **mobilisé 86 entreprises de travail temporaire et entreprises de travail temporaire d'insertion**. Construit comme un programme de soutien global, il comporte des périodes de formation, de stage et de mise à l'emploi, une solution d'hébergement, un accompagnement social, professionnel et citoyen et un apprentissage linguistique et culturel.

Le dispositif obtient un taux d'insertion **dans l'emploi de 82% sur plus de 20 métiers différents**. En effet, pour accomplir sa mission première d'intégration sociale et professionnelle rapide, HOPE cherche en priorité à répondre aux difficultés de recrutement connues actuellement par de nombreux secteurs. Les formations dispensées sont ainsi particulièrement orientées vers des métiers en tensions du BTP (coffreur-bancheur, maçon VRD, soudeur), des services (agent de propreté, agent de restauration) et de l'industrie (soudeur, agent de fabrication). Salariés en CDPI, les réfugiés bénéficient du statut social des salariés intérimaires et des services du FASTT : mutuelle, prévoyance dès la première heure travaillée, aide au logement, à la mobilité et à la garde d'enfant.

¹ CDPI : Contrat de développement professionnel intérimaire – durée de 140 à 525 heures – Il mène à une certification ou une qualification.

Contacts presse

Ema Hazan
06.64.56.11.74
ema.hazan@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi



Co-construit à l'origine par le FAF.TT (devenu AKTO) et l'AFPA, avec le ministère du Travail, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Cohésion des territoires, chargé du logement, Pôle emploi et l'OFII (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration), le programme bénéficie toujours, depuis sa mise en place, d'importants financements de la branche du travail temporaire. En 2020, plus de 5 millions d'euros, sur les 60 millions du budget total dédié aux contrats d'alternance spécifiques à la branche (CIPI et CDPI), ont été investis dans ce programme.

Les parcours HOPE permettent de développer des compétences et des qualifications professionnelles liées aux métiers visés. Ils intègrent également des contenus de formations spécifiques (apprentissage du français, découverte métier, culture de la société d'accueil). Une des originalités du parcours tient à l'accompagnement permettant de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.